



Compte-rendu

Conseil Communautaire
3 mars 2014 - 20 heures 30
à Lapleau

L'an deux mille quatorze, le 3 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 24 février 2014

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLASSOU Michel, M. ARNAUD Christian, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BERGEAL Gilles, M. BESSE Jean-Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, M. CARAMINOT Georges, M. CARTIER Philippe, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. CORDERO Valentin, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. ESTRADÉ Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FRIGNAC Michel, M. GONCALVES Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. MAISON Yves, Mme MONEGER Nathalie, M. PEROT Yves, M. RENOUE Denis, M. TAGUET Jean-Marie, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, Mme VIALLEIX Corinne, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. DATIN Yves, M. LAFON Jean-François.

ABSENTS EXCUSES

M. CASSIN Yves, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. PINARDEL Marc, M. VERNAT Jacques.

ABSENTS

M. COUTURON Paul-Bruno, M. DOMINGO Sébastien.

1 – Affaires générales.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR PHILIPPE CARTIER EST DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.**

2 - Affaires financières.

➤ **ADMISSION EN NON VALEUR**

Francis DUBOIS informe le Conseil que Monsieur le trésorier de Lapeau a transmis un état de demandes d'admissions en non valeur à rattacher sur le budget 2013.

Il s'agit de recettes (redevance ordures ménagères) qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes de les admettre en non valeur pour un montant de 7 125,60 €.

Le Conseil, à l'unanimité, admet en non valeur les recettes correspondant à un montant de 7 125,60 €.

➤ **RESTES A REALISER.**

Francis DUBOIS présente au Conseil les restes à réaliser 2013

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COMPTE	RAR 2013	
		DEPENSES	RECETTES
<u>006 VENTADOUR</u>			
Etude et Travaux Cristallisation	2317	50 000	
Subv ETAT base 400Ke*70%	1321		36 900
Subv Région base 400KE*10%	1322		4 000
TOTAL OPERATION		50 000	40 900
<u>010 COR</u>			
Travaux futurs DIG	2318	84 800	
Matériel franchissement	2188	1 600	
Subvention REGION 12 123 + 9 197	1322		26 671
Subv DEPARTEMENT 16 095	1323		36 790
Subv Agence eau 7 274 + 11 496	1328		46 570
TOTAL OPERATION		86 400	110 031
<u>011 ESPACE AQUA</u>			
Subvention ETAT CNDS	1311		7 800
TOTAL OPERATION		0	7 800
<u>024 DCT</u>			
Subv FISAC	2042	1 100	
Subv Région	2042	1 100	
Signalétique fourniture et pose	2318	41 000	
Subvention ETAT	2042		39 200
Subvention REGION	2042		9 000
Subvention ETAT FISAC	2042		8 300
Subvention REGION	2042		8 300
Subvention REGION signa.	1322		2 000
Subvention Leader signa.	1327		11 700
TOTAL OPERATION		43 200	78 500

013 OPAH//035 PIG			
Subv aide trx energie 31*500	2042	15 500	
TOTAL OPERATION		15 500	0
030 VOIRIE ZONE GRESOUILLERE			
Voirie+réseau zone	2318	10 000	
Particip Leyris solde	1348		8 222
TOTAL OPERATION		10 000	8 222
026 ACCUEIL LOISIRS			
Etudes et travaux EGLETONS	2318	7 000	
Mobiliers lapeau+egletons	2188	3 430	
ETUDES CLSH Darnets 2313	2318	3 570	
Etat 35% /650 000€ maxi Eglet	1311		64 500
Région 7,69% /650 000€ Egletons	1312		14 200
FEADER Egl Sub max70% lim 100 000	1317		100 000
FEADER Lap Sub max70%	1317		16 000
TOTAL OPERATION		14 000	194 700
34 CINEMA NUMERIQUE			
Région 20% /158 000 plafond	1322		3 600
SFEIC	1328		18 600
TOTAL OPERATION		0	22 200
087 SENTIERS CIRCUIT INTERPRETATION VIADUC ROCHERS NOIRS			
HT 10 000€ TTC 11 960€	2312	12 000	
Etat 20% /10 000€ soit 2 000€ DETR	1341		898
Leader	1327		3 300
Leader dossier2	1327		4 000
TOTAL OPERATION		12 000	8 198
088 SENTIERS DARNETS MOUSTIER/ 091			
Aménagement	2318	17 500	
Mobilier Signalisation	2188	12 000	
Etat 20% /ht 44 956 DETR	1341		7 900
Leader 44%/ht	1327		17 500
TOTAL OPERATION		29 500	25 400
089 SENTIER SAINT HILAIRE			
Aménagement	2318	8 500	
Mobilier Signalisation	2188	1 500	
Etat 20% /ht 8 000 DETR	1341		1 500
Leader 44%/ht	1327		3 400
TOTAL OPERATION		10 000	4 900
090 TABLES D'ORIENTATION			
Aménagement	2318	500	
Mobilier Signalisation	2188	8 500	
Etat 20% /ht 8 000 DETR	1341		1 250
Leader 44%/ht	1327		2 750
TOTAL OPERATION		9 000	4 000
001 OPERATIONS FINANCIERES			
Caution CAR op financière 01	165		1 200
TOTAL OPERATION		0	1 200
FCTVA 4TRIM 2013	0,15482		29 960
CUMUL GENERAL		279 600	536 011

➤ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoire, pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Les principales orientations budgétaires pour l'année 2014 sont présentées comme suit :

Enfance jeunesse :

- Etudes pour la création d'un accueil de loisirs à Montagnac Saint Hippolyte (Maîtrise d'œuvre jusqu'à l'appel d'offres + étude de sols + contrôle technique + SPS) : 26 000 € TTC,
- Etudes pour l'agrandissement de l'accueil de loisirs de Darnets (Maîtrise d'œuvre jusqu'à l'appel d'offres + étude de sols + contrôle technique + SPS) : 7 500 € TTC.

Zone économique de la Grésouillère :

- Voie d'accès directe à la zone depuis la RD142E : 300 000 € TTC,
- Eclairage public de la zone : 40 000 € TTC,
- Recettes :
 - Subventions d'investissement : (Subvention exceptionnelle : 2 800 € (2,7% plafonnés), DETR : 40% plafonnés à 100 000 € de dépenses HT),
 - Subvention de fonctionnement : DETR (ancienne DDR) : 35% plafonnés soit 52 000 €.

PIG (Programme d'Amélioration de l'Habitat) :

- Primes à l'amélioration de l'habitat – total prévisionnel : 20 000 € TTC pour :
 - 40 primes (de 250 € ou 500 € selon coût HT du projet) sur les dossiers « Habiter Mieux » (Economies d'énergie),
 - 10 primes (de 300 €) sur les dossiers « Autonomie » (Adaptation des logements au handicap et/ou à la perte d'autonomie). Il s'agit d'une nouveauté 2014 puisque jusqu'à présent, ce type de dossier n'était pas subventionné par la Communauté de Communes.

Programme rivière :

- Restauration des boisements de berges : 34 156 ml de berges.
Montant estimatif : 52 000€ HT, soit 62 400 TTC, subventionné à 80% de la dépense HT par le Conseil Général de la Corrèze, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin :
 - Ruisseau du Lieuteret,
 - Ruisseau de Fouilloux-Peyrière,
 - Montane,
 - Ruisseau de Gane salée,
 - Ruisseau de Beyneix.

- Entretien des boisements de berges : 40 990 ml de berges.
Montant estimatif : 40 000 € TTC subventionné à 80% par le Conseil Général de la Corrèze, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin :
 - Soudeillette,
 - Deiro,
 - Ruisseau des Agneaux,
 - Doustre en amont de Saint Hippolyte.
- Restauration de la continuité écologique sur le Vasséjoux (passage busé de la piste à Barriérot) et le Gaumont (pont de la piste à Noaille).
Montant estimatif : 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC, subventionné à 80% par le Conseil Général de la Corrèze, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin.
- Restauration de zones humides dans la vallée des Agneaux – Phase 3.
Montant estimatif : 14 000€ HT soit 16 800 € TTC, subventionné à 80% de la dépense HT par le Conseil Général de la Corrèze, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin.

Programme randonnée :

- Entretien et balisage des 36 circuits de randonnée pédestre soit 292km de sentiers.
Montant estimatif : 30 000 € TTC, subvention du Conseil Général de la Corrèze de 5 856 €,
- Aménagements complémentaires sur les circuits existants : Chicanes, passerelles, panneaux et modification du circuit « Autour de la Sombre »,
Montant estimatif : 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Bowling :

Subvention unique à l'investissement : 150 000 €

Centre aquarécricatif :

- Remplacement roue système de récupération de chaleur : 23 000 € TTC
- Recette : indemnisation assurance : 23 000 € TTC

Matériel Informatique :

- 5 postes informatiques (4 fixes et 1 portable) et 2 écrans : 6 700 € TTC dont 2 520 € TTC de logiciels.
- Subvention : 50% du montant HT du matériel (hors logiciel et garantie).

Acquisition de matériel divers :

- Centre aquarécricatif : 26 000 € TTC
- Enfance Jeunesse, siège : 4 000 € TTC

Action Culturelle :

Festival de Ventadour 2014 : 60 000 € HT

Une consultation pour la réalisation et la diffusion du spectacle son et lumière est en cours. 4 contacts se sont manifestés. La date limite de réponse est fixée au 10 mars 2014.

Remarques :

- Zone économique de la Grésouillère :

Fernand ZANETTI s'interroge sur l'utilité de cette voie d'accès, dont le coût est important.

Le Président insiste sur la nécessité d'un raccordement direct à la RD142E que cette zone soit bien desservie et attractive pour les futurs investisseurs, notamment les commerçants.

Il ajoute que le coût de l'opération devrait diminuer de manière significative puisque le projet actuel inclut l'accès au terrain de François COUDERT situé en face de la zone et qui ne sera pas à la charge de la Communauté de Communes.

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil que la Communauté de Communes est actuellement en contact avec des artisans Egletonnais et une entreprise de matériel forestier pour des projets d'installation.

- Programme rivières :

Yves PEROT demande quand les travaux sur le ruisseau de Saint Merd seront prévus.

Jean-Noël LANOIR chargera le technicien rivières de prendre contact avec lui pour lui donner une réponse rapidement.

- Bowling :

Fernand ZANETTI demande où en est le projet de bowling à Egletons.

Le Président répond que ce projet est représenté à la Fédération Française de Bowling et compte plusieurs atouts pour le territoire :

- Il permettrait d'attirer de nouvelles enseignes, notamment Intersport, donc des emplois,
- Il serait un moyen de garder les jeunes sur le territoire les mercredis et samedis après-midis,
- Il renforcerait l'attractivité du territoire pour les jeunes.

Christian ARNAUD demande si, en contrepartie de la subvention de 150 000 € versée par la Communauté de Communes, il y a des engagements d'une durabilité du projet.

Le Président explique que 2 études de marché ont été réalisées : l'une diligentée par la Fédération Française de Bowling et l'autre par la Commune d'Egletons avec un cabinet indépendant. Ces 2 études ont démontré la faisabilité de ce projet. Il s'agit donc d'un projet sérieux, porté par la Fédération Française de Bowling.

Cependant, il manque encore au plan de financement l'arrêté de subvention de la Région. Le Président explique qu'il a rencontré le Vice-Président de la Région qui s'est engagé à présenter le projet à la prochaine Commission.

Il insiste sur l'importance d'un tel projet qui apporterait entre 15 et 20 emplois.

Jean-Louis BACHELLERIE témoigne qu'il est très difficile de faire venir des enseignes sur les zones commerciales en cette période de crise économique et que la création d'un bowling sur Egletons renforcerait l'attractivité de façon importante.

Francis DUBOIS ajoute que la subvention que la Communauté de Communes versera à la Fédération Française de Bowling est une subvention unique d'investissement, à la différence de l'espace aquarécréatif pour lequel la Communauté de Communes finance également le fonctionnement.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire.

- **VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Francis DUBOIS rappelle la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal du 30 septembre 2013 qui prévoit le versement d'une subvention à l'OTI chaque année.

Dans l'attente du vote du budget et suite à une demande de l'association pour faire face notamment à ses charges de personnel, le Président propose d'autoriser le versement d'une avance sur le premier acompte de la subvention d'un montant de 25 000 €. Ce versement sera repris au budget 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une avance de 25 000 € sur le premier acompte de la subvention au bénéfice de l'Office de Tourisme Intercommunal.

- **ENFANCE JEUNESSE – BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL**

Jean-François GONCALVES propose au Conseil d'adopter les propositions de barème des participations familiales au sein du Multi-accueil, faites par les services de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) pour l'année 2014 comme suit :

2014	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Taux d'effort	0.06	0.05	0.04	0.03
Plancher	629.13	629.13	629.13	629.13
Plafond	4811.83	4811.83	4811.83	4811.83
Tarifs minimum	0.38	0.31	0.25	0.19
Tarifs maximum	2.89	2.41	1.92	1.44

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le barème des participations familiales de la CNAF ci-dessus, au sein du Multi-accueil, pour l'année 2014.

• **TARIFICATION DE LOCATION DES LOCAUX DE L'OUVRAGE THEATRAL PERMANENT**

Francis DUBOIS rappelle que, par délibération en date du 2 mars 2010, le Conseil Communautaire avait voté les tarifs de location des locaux de l'Ouvrage Théâtral Permanent. Les montants figurant sur cette délibération sont exprimés en euros TTC. Or, le budget annexe du Service Intercommunal des Affaires Culturelles étant exprimé en montant hors taxes, il conviendrait de modifier la délibération relative aux tarifs des locaux de l'OTP en y faisant apparaître les montants hors taxes.

Il propose également d'appliquer une réduction de 50% aux associations du territoire de la Communauté de Communes.

Les nouveaux tarifs seraient donc les suivants :

- **Location bâtiment dans le cadre de la DSP ou d'une gérance :**
Totalité du bâtiment : 580 € H.T. par mois

Locaux activité restauration : 350 € H.T. par mois

Locaux activité culturelle : 230 € H.T. par mois

- **Location de tout ou partie du bâtiment (montants exprimés en € H.T.)**

Etant entendu que ces tarifications seront appliquées par la Communauté de Communes dans le cas de la gestion directe de tout ou partie de l'équipement, la Communauté de Communes pourra ultérieurement demander à l'(aux) exploitant(s) d'appliquer ces tarifs pour ses prestations.

Retenu pour "ressortissants Communauté de Communes "	Journée (ou nuitée pour chambre(s))	2 jours (ou nuitées) consécutifs (ves)	Jour (ou nuitée) supplémentaire
Salle de travail+ loges	85,00 €	125,00 €	42,00 €
1 chambre	10,00 €	20,00 €	10,00 €
Salle restau + cuisine	100,00 €	150,00 €	50,00 €
Totalité RDC hors chambres	160,00 €	295,00 €	85,00 €
Salle d'exposition	17,00 €	25,00 €	35,00€ (*)

(*) : Une semaine

Retenu pour "ressortissants hors Communauté de Communes "	Journée (ou nuitée pour chambre(s))	2 jours (ou nuitées) consécutifs (ves)	Jour (ou nuitée) supplémentaire
Salle de travail+ loges	150,00 €	225,00 €	75,00 €
1 chambre	16,00 €	30,00 €	13,00 €
Salle restau + cuisine	170,00 €	250,00 €	85,00 €
Totalité RDC hors chambres	295,00 €	500,00 €	150,00 €
Salle d'exposition	25,00 €	38,00 €	50,00€ (*)

(*) : une semaine

Les associations du territoire de la Communauté de Communes bénéficient d'une réduction de 50% du tarif retenu pour les « ressortissants Communauté de Communes ».

Une caution ou garantie du montant de la location applicable à deux jours consécutifs sera demandée.

Un forfait « nettoyage » du montant d'une journée de location sera demandé en sus si le locataire n'assure pas lui-même le nettoyage des locaux utilisés.

Il sera appliqué au tarif HT le taux de TVA en vigueur.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les tarifs de location des locaux de l'OTP ci-dessus.

Christian ARNAUD demande de faire un point sur la procédure de délégation de service public de l'Ouvrage Théâtral Permanent.

Le Président rappelle que 2 candidats s'étaient présentés : la compagnie TCE de Rennes et les Lendemains qui chantent. La compagnie TCE a repris ses activités sur Rennes et ne souhaite plus candidater.

Les propositions des *Lendemains qui chantent* font état d'un déficit de fonctionnement de 70 000 € par an minimum, trop important pour être pris en charge par la Communauté de Communes. De plus, les partenaires ne souhaitent pas financer un déficit d'exploitation.

La Communauté de Communes continue à travailler avec *les Lendemains qui chantent* sur des animations ponctuelles et des résidences d'artistes.

Francis DUBOIS ajoute que lorsque la Compagnie TCE s'était renseignée auprès des financeurs pour s'installer à l'Ouvrage Théâtral Permanent, la Région Bretagne avait refusé d'apporter des aides si elle quittait la Région, la DRAC également alors que cette dernière représente l'Etat.

• **SUBVENTION 4L TROPHY**

Le Président fait part au Conseil d'une demande de subvention relative à la participation au raid humanitaire 4L Trophy de l'association dénommée « L'Ent'Raid Corrézienne », qui consiste à livrer des fournitures scolaires, sportives ou médicales au Maroc, au mois de février 2014.

Le Président rappelle qu'une subvention de 500 € avait déjà été versée dans ce cadre en 2010 et 2012 pour la participation d'une équipe constituée, dans les deux cas, de deux jeunes du territoire.

Le Président explique que cette année l'équipe n'est constituée que d'une seule personne appartenant au territoire de la Communauté de Communes.

Ainsi, il propose de verser à l'association la moitié de la somme, à savoir 250 €.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les propositions suivantes :

- **décider** d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « L'Ent'Raid Corrézienne »,

- **SUBVENTION AU GROUPE FOLKLORIQUE « LOU SUQUETOU »**

Le Président fait part au Conseil d'une demande de subvention du groupe folklorique « Lou Suquetou d'Auïtou » pour la réalisation d'un DVD et l'organisation de l'anniversaire des 30 ans du groupe, qui donnera lieu à un défilé dans les rues d'Egletons, suivi d'un dîner dansant et d'une animation au marché dominical.

Il propose au Conseil de participer à hauteur de 500 € à la réalisation du DVD, dont les sites de tournages seront choisis dans différentes communes de la Communauté de Communes.

Il ajoute qu'il s'agit d'une troupe reconnue, la seule sur le territoire, et qui assure des spectacles gratuitement pour les Accueils de Loisirs notamment. Le budget global de la réalisation du DVD s'élève à 9 930 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au groupe folklorique « Lou Suquetou d'Auïtou ».

- **CENTRE AQUARECREATIF – COUPON SPORT ANCV**

Le Président propose au Conseil de conventionner avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances afin de permettre à la Communauté de Communes d'accepter les Coupons Sport ANCV qui seront présentés par les bénéficiaires au Centre Aquarécréatif intercommunal.

Ces coupons d'une valeur nominale de 10€ et 20€, pourront être présentés pour le paiement des cours de culture physique/remise en forme (Fitness-cardio) et de sport nautique (natation, aquagym, aquabike), tarif simple ou abonnement (hors comité d'entreprise).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter des Coupons Sport au Centre Aquarécréatif pour le règlement des cours de culture physique et de sport nautique.

3 – Dossiers.

- **EQUIPEMENT INFORMATIQUE – DEMANDE DE DETR**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la Communauté de Communes doit acquérir 5 postes informatiques et 2 écrans.

Le montant de l'opération s'élève à 5 557,50 € HT dont 3 347,50 € HT de dépenses éligibles à la DETR (hors logiciels et garantie)

Le Président propose de solliciter une demande de DETR pour un montant de 1 673,75 €, soit 50% des dépenses éligibles.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 1673,75 €
- Communauté de Communes : pour le solde

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

• **ZONE ECONOMIQUE DE LA GRESOUILLERE – DEMANDE DE DETR POUR LA 2EME TRANCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Jean-Claude BESSEAU rappelle que, par délibération du 10 avril 2012, le Conseil Communautaire avait approuvé la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de voirie sur la zone de la Grésouillère pour créer un accès sur la RD142E. Le montant des travaux (voirie et réseau eaux pluviales) s'élevait à 269 340 € HT.

La Communauté de Communes avait obtenu pour la réalisation de ces travaux, par arrêté du 30 mars 2012, une subvention au titre de la DETR pour les « travaux issus d'une programmation par la collectivité sur les voies d'intérêt communautaire » à hauteur de 40% du montant de la voirie plafonné à 100 000 € HT de dépenses.

L'article 5 de l'arrêté attributif prévoyait que les travaux devaient débiter dans un délai d'un an. Une prorogation du délai d'un an a été obtenue le 11 février 2013. Les travaux devaient alors débiter avant le 30 mars 2014. Or, le dossier d'origine a reçu un avis défavorable du Conseil Général, qui finalise actuellement l'étude du projet modifié. Les travaux ne pourront donc pas commencer avant le 30 mars 2014.

En conséquence, il convient de représenter le dossier modifié au titre de la DETR 2014 et de solliciter une aide à hauteur de 40% du montant de la voirie plafonné à 100 000 € HT de dépenses.

Le nouveau montant des travaux s'élève à : 311 666,67 € HT. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une estimation haute et que le montant des travaux devrait baisser significativement.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 40 000,00 € sur la base de 100 000 € de dépenses,
- Etat (DDR 2009) : 52 122,00 €,
- Subvention exceptionnelle 2010 : 2 877,28 €
- Communauté de Communes : 216 667,39 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

• **CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE – PROGRAMME 2014**

Cellule Opérationnelle Rivière

Dans le cadre du poste de technicien rivières, Jean-Noël LANOIR expose les modalités des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'élevant à 60% du coût de fonctionnement de la C.O.R concernant les missions de suivi et gestion des cours d'eau assurées par le technicien Rivières. Ces missions sont évaluées à 80%

du temps de travail du technicien rivières en poste soit un coût de fonctionnement de 30 280 € TTC, les 20% restant étant affectés à la gestion des chemins de randonnées et au suivi informatique.

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les missions de suivi et gestion des cours d'eau assurées par le technicien Rivières à 30 280 € TTC pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et sollicité les aides correspondantes.

Travaux de restauration rivières – programme 2014

Jean-Noël LANOIR expose les dispositions arrêtées par le Conseil Communautaire dans le cadre de la procédure "Guichet Unique", pour les travaux à réaliser en matière de gestion des cours d'eau, dans la mesure où la collectivité maître d'ouvrage mandate le Département pour conduire l'instruction de son dossier auprès des différents partenaires financiers susceptibles d'accorder une aide pour la réalisation de l'opération en faisant l'objet.

Pour la réalisation de l'opération ci-après définie :

- ♦ Libellé : Restauration des boisements de berges :
 - Ruisseau du Lieuteret
 - Ruisseau de Fouilloux-Peyrière
 - Montane
 - Ruisseau de Gane salée
 - Ruisseau de Beyneix
- ♦ Coût 52 000 € HT

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le technicien rivières et décide sa réalisation,***
- ***Fixe le montant estimatif du projet de restauration des boisements de berges à 52 000 € HT,***
- ***Mandate le Département pour assurer la coordination des financements de l'ensemble des partenaires financiers publics,***
- ***Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :***
 - ***Le Département de la Corrèze,***
 - ***l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,***
 - ***Le Conseil Régional du Limousin,***
 - ***l'Europe,***
 - ***L'Etat,***
 - ***...***
- ***Fixe comme suit le mode de dévolution des travaux :***
 - ***"Procédure adaptée"***
- ***Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin et l'Europe.***
- ***Autorise le Président à signer tous documents afférents à l'opération.***

Travaux d'entretien rivières – programme 2014

Jean-Noël LANOIR présente le programme 2014 ci-après défini :

- ♦ Libellé : Entretien des boisements de berges :
 - Soudeillette
 - Deiro
 - Ruisseau des Agneaux
 - Doustre en amont de St Hippolyte

♦ Coût 40 000 € TTC

Il propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le technicien rivières et décide sa réalisation,***
- ***Fixe le montant estimatif du projet d'entretien des boisements de berges à 40000 € TTC***
- ***Mandate le Département pour assurer la coordination des financements de l'ensemble des partenaires financiers publics,***
- ***Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :***
 - ***Le Département de la Corrèze,***
 - ***l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,***
 - ***Le Conseil Régional du Limousin,***
 - ***l'Europe,***
 - ***L'Etat,***
 - ***...***
- ***Fixe comme suit le mode de dévolution des travaux :***
 - ***"Procédure adaptée"***
- ***Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin et l'Europe.***
- ***Autorise le Président à signer tous documents afférents à l'opération.***

Travaux de restauration de zones humides dans la vallée des Agneaux – programme 2014

Jean-Noël LANOIR rappelle la délibération en date du 10 avril 2012 acceptant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2012-2016, et dans lequel est prévu la restauration de zones humides dans la vallée des Agneaux. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la préservation de la ressource en eau du bassin de captage d'eau potable du DEIRO.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le technicien rivières et décide sa réalisation,***
- ***Fixe le montant estimatif du projet de restauration de zones humides dans la vallée des agneaux à 14 000€ HT***
- ***Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :***
 - ***Le Département de la Corrèze,***

- ***L'Agence de l'Eau Adour-Garonne,***
- ***Le Conseil Régional du Limousin,***
- ***l'Europe,***
- ***L'Etat,***
- ***LEADER***
- ***...***
- ***Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin et l'Europe.***

Travaux de restauration du franchissement piscicole – programme 2014

Jean-Noël LANOIR présente le programme 2014 ci-après défini :

♦ Libellé : Restauration du franchissement piscicole sur les ruisseaux du vasséjoux et du gaumont :

- Passage busé de la piste de Barriérot sur le vasséjoux
- Passage busé de la piste de Noaille sur le ruisseau du Gaumont

♦ Coût 25 000 € HT

Il propose au Conseil de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le technicien rivières et décide sa réalisation,***
- ***Fixe le montant estimatif du projet de restauration de la continuité piscicole à 25 000 € HT***
- ***Mandate le Département pour assurer la coordination des financements de l'ensemble des partenaires financiers publics,***
- ***Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par :***
 - ***Le Département de la Corrèze,***
 - ***L'Agence de l'Eau Adour-Garonne,***
 - ***Le Conseil Régional du Limousin,***
 - ***l'Europe,***
 - ***L'Etat,***
 - ***...***
- ***Fixe comme suit le mode de dévolution des travaux :***
 - ***"Procédure adaptée"***
- ***Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le Département, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Limousin et l'Europe.***
- ***Autorise le Président à signer tous documents afférents à l'opération.***

- **GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEES PEDESTRES**

Dans le cadre de la gestion des sentiers de randonnées pédestres, Jean-Noël LANOIR expose les modalités des aides du Conseil Général s'élevant à 30% du coût des travaux d'entretien et de balisage pour les circuits de randonnées

inscrits au PDIPR, dans la limite subventionnable de 80 € HT du km de sentier. Ainsi, 36 circuits de randonnées soit 292 km de sentiers vont être entretenues en 2014 pour un montant prévisionnel de 25 000 € HT (soit 2 passages annuels). 10 circuits de randonnées vont faire l'objet d'un rebalisateur pour un montant prévisionnel de 5 000 € HT, ce qui représente un total de travaux de 30 000 € HT.

Il propose au Conseil de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-Fixe le montant prévisionnel des travaux d'entretien et de balisage des circuits de randonnées pédestres inscrits au PDIPR en 2008/2009, soit 292 km, à un montant de 30 000 € HT, dont le plafond subventionnable s'élève à 19 520 € HT.

-Sollicite les aides du Conseil Général de la Corrèze au taux de 30% pour l'entretien et le balisage des circuits de randonnées pédestres soit une aide de 5 856 €.

-Autorise le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

• **REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Jean-Noël LANOIR rappelle que, pour financer les charges du SPANC, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 9 décembre 2013, d'uniformiser l'ensemble des tarifs du service en instituant une redevance annuelle d'un montant de 13€ / an pour l'ensemble des usagers.

Précédemment le financement des charges du service donnait lieu au paiement de :

- Une redevance annuelle de 13€ pour la réalisation des diagnostics de l'existant et des contrôles de bon fonctionnement,
- 85€ pour le contrôle de conception et d'implantation des ouvrages projetés,
- 60€ pour le contrôle de bonne exécution des ouvrages.

Par souci d'équité, il propose que les usagers ayant réalisés un assainissement neuf depuis le 1er avril 2008 et s'étant acquittés des 85€ et les 60€ relatifs aux contrôles de leur installation, soient exonérés de la redevance annuelle de 13€ mise en place le 9 décembre 2013, pour une période de 8 ans à compter de la date de réalisation du contrôle de bonne exécution des ouvrages.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'exonération de la redevance annuelle de 13€ mise en place le 9 décembre 2013, pour une période de 8 ans à compter de la date de réalisation du contrôle de bonne exécution des ouvrages, pour les usagers ayant réalisés un assainissement neuf depuis le 1er avril 2008 et s'étant acquittés des 85€ et les 60€ relatifs aux contrôles de leur installation.
